

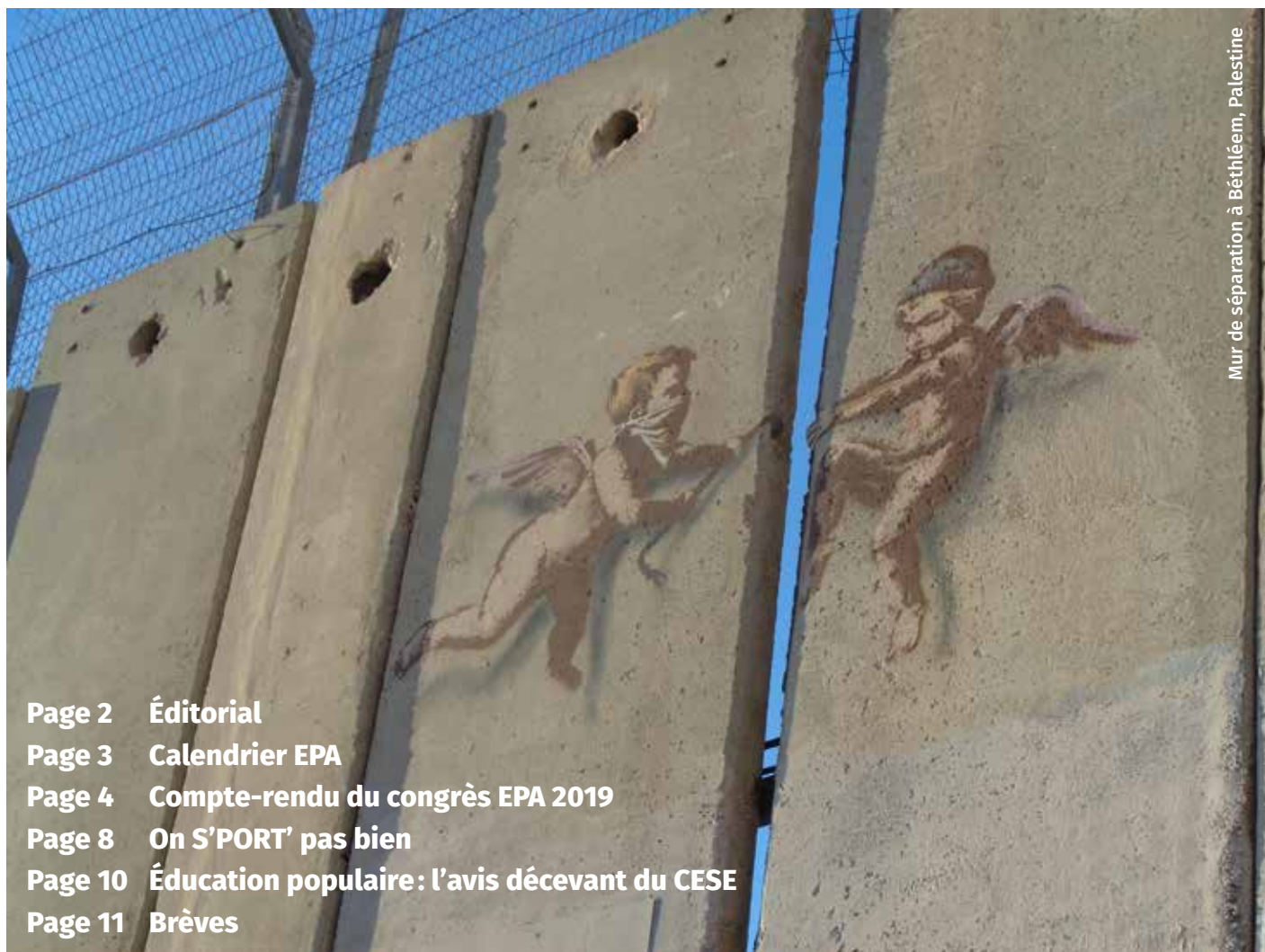
Jeudi 12 septembre 2019

N° 106

Rédaction : M-Ch. BASTIEN et le SN
Directeur de publication : J-L WARIN
Impression : EPA (photocopies)
Adhésion/Abonnement : D. HUDE
Dépôt légal : septembre 2019
N° CPPAP : 0720 S 07415
N° SSN : 126063694
8 place de la gare de l'État
CP N° 8
44276 Nantes Cedex 2
Dispensé de timbrage

Nantes ROLLIN
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

C'est quand qu'on va où ?



Mur de séparation à Béthléem, Palestine

- Page 2 **Éditorial**
- Page 3 **Calendrier EPA**
- Page 4 **Compte-rendu du congrès EPA 2019**
- Page 8 **On S'PORT' pas bien**
- Page 10 **Éducation populaire : l'avis décevant du CESE**
- Page 11 **Brèves**

Dis ? C'est quand qu'on va où ?

Assis sur nos valoches, face au vide des rails, même le silence avoue: y'a quelque chose qui cloche. Ces paroles, empruntées dans le désordre à Claude Nougaro (Locomotive d'or), rejoignent assez bien celles d'Aragon où tout passe comme la rumeur ou bien s'endort comme le bruit. Les propos baroques de Brigitte Fontaine s'adressant au chef de gare de la Tour de Carol, qu'elle n'a jamais vu et ne verra jamais, étant descendue quatre stations avant, sont aussi d'à-propos. Elle le remercie quand même pour un gilet de soie rouge improbable qu'elle ne portera jamais ne l'ayant pas reçu.

C'est à peu près ça la grande annonce du départ des ministères sociaux pour rejoindre l'Éducation nationale. Derrière la buée des vitres l'ombre se déshabille. Un mirage ?

Le 12 juin, par circulaire, le Premier Ministre officialise le transfert des missions de jeunesse et sport au MENJ. Le 2 juillet, le Ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, adresse une note de cadrage aux recteurs pour caler la communication. Depuis rien, malgré les sollicitations syndicales.

La circulaire du 12 juin pose deux principes majeurs :

- le réseau des DRJSCS et des DDCS « disparaît ». Les agents exerçant des missions « cohésion sociale » fusionnent avec les DIRECCTE pour créer un service public de l'insertion
- les compétences des DDCS/PP et DR(D)JSCS en matière de sport, de jeunesse, d'éducation populaire et de vie associative sont transférées, avec leurs agents, au MENJ.

Physiquement les agents qui exerçaient des missions sport et JEP en DRJSCS, DJSCS et DDI, les exerceront dorénavant dans des « délégations régionales et départementales de la jeunesse et des sports », intégrées aux rectorats et services départementaux de l'éducation nationale. Exception sera faite pour les services formation intégrés séparément dans les rectorats, et pour les CTS affectés par le devenir de l'Agence du sport qui devraient rejoindre les CREPS avec les services du haut niveau.

De grandes craintes et interrogations persistent sur la nature de l'allègement des missions et des formations voulues indépendamment même du transfert au MENJ. Le temps de rêver est bien court: dégraissage à l'ordre du jour. Le spectre du Service National Universel de l'instant siffle sur nos têtes pour y supplanter le Service Civique d'antan avec les mêmes phagocytages de crédits à court terme. Les délégations JS placées au sein des services conserveront la tutelle préfectorale puisque les programmes JS sont toujours considérés comme ne relevant pas de l'action éducatrice. Un comble, mais

aussi un héritage lié à ce que sont devenues la DJEPVA et la DS, incapables de porter une vision éducatrice et de la reconnaître concrètement chez leurs personnels, donc de l'argumenter.

Le MENJ avoue sa propre impuissance face aux opérations indispensables pour modifier les textes réglementaires et le transfert des moyens budgétaires correspondant aux missions transférées tant en centrale qu'aux niveaux régional et départemental. Du coup les PTP auront à subir les actuelles DDI et DR(D)JSCS en décomposition jusqu'au 1er janvier 2021. EPA demande l'effectivité des transferts dès le premier semestre 2020.

La revue des missions (comprendons non seulement l'allègement mais surtout la modification des programmes confondus avec les missions) est un prérequis doctrinaire. Il doit s'appuyer sur des travaux d'inspections générales et des expertises textuelles. Cette procédure prend du temps. Certes, elle est indispensable mais elle se dilue dans un temps devenu trop précieux. Les postes de préfigurateurs de directeurs régionaux et de délégués régionaux et départementaux devaient être définis dès le mois de juillet. Rien n'est fait. Seuls sont définis les postes des préfigurateurs des nouveaux services généraux mutualisés dans les préfetures ! L'objectif était de caler la future organisation avec Préfets, Recteurs et secrétariats généraux des ministères sociaux, du MENJ et des ministères économiques et financiers organisant ladite préfiguration des postes. Bien entendu, des tensions existent, le tirage existe. Les actuels chefs de service font tout pour faire subsister leur emploi fonctionnel, ou du moins rien pour accompagner le transfert au MENJ. L'animosité contre l'intersyndicale des PTP qui a obtenu le transfert est même parfaitement vérifiable. Rester dans les ministères sociaux dans ces conditions, en DDI et DR(D)JSCS est une situation lamentable à vivre, harcelante par son essence même. Le sort des personnels administratifs est angoissant. Il est livré au pourrissement du quotidien.

EPA entend continuer à agir pour dépasser les clivages syndicaux et imposer un CTM JS portant exclusivement sur le transfert et les conséquences déclinées de la nouvelle gouvernance du Sport.

Tous les syndicats demandeurs du transfert au MENJ font le même constat: rester dans les services déconcentrés actuels, c'est disparaître. Il faut quitter au plus vite les DDI et sécuriser tant les filières techniques et pédagogiques que la filière administrative qui sont les plus fragilisées et vouées à l'éclatement dans le mauvais scénario de vente à la découpe qui peut se concocter dans notre dos.

Mais il faut aussi revoir les logiques de programmes et dispositifs qui nous détournent toutes et tous de nos missions éducatrices et nos domaines de compétences. Si la DJEPVA ne change pas de logiciel, le transfert au MENJ sera un autre mouvoir en puissance. Si la DS se racornit à une centaine de postes et des missions squelettiques, avec une Agence du Sport elle-même exsangue, qu'aurons-nous gagné? Nous ne serons qu'un banquet de morts à table qui faisaient des châteaux de sable et prenaient les loups pour des chiens, aurait pu nous dire Aragon.

Les premiers éléments de restitution des travaux du CNAM (à la demande des syndicats du domaine JEP) mettent en évidence la triste réalité du travail prescrit et du néomanagement de proximité. Les CEPJ ont largement cessé, depuis la RGPP et la RéATE, d'exercer dans des spécialités. Ils sont victimes des dispositifs et programmes, des injonctions. Pour survivre, éloigner les situations schizophréniques, ils s'accommodent de contrôles d'ACM, gèrent principalement du Service Civique (bientôt remplacé par le SNU de l'aveu même du DJEPVA), considèrent que le FDVA est l'outil efficace pour le soutien à la vie associative... Bref, les travaux du CNAM renvoient la réalité d'un métier en perdition, pas en refondation. Quant aux corps de l'inspection, le verdict est tout aussi inquiétant. Leur statut est impropre à définir leurs missions et leur référentiel en est d'ailleurs une illustration patchwork.

Parce qu'il est syndicat multicatégoriel, et résolument, EPA considère que les moments à venir doivent être travaillés dans le sursaut. Les nouvelles spécialités JEP doivent être réinvesties. Ce ne sont pas des carcans mais des outils pour ne pas subir la déqualification des quotidiens nivelant. Nougaro aurait dit qu'il faut nous «asperger de mémoire» pour retrouver les sources de nos grands anciens CTP – à défaut des pratiques – qui n'avaient pas de S mais dont les savoir-faire étaient au moins respectés, qui n'avaient pas à subir une formation initiale sans rapport avec leur métier souhaité au concours.

Nous devons retrouver le souffle des rebonds, et d'autres sons de cloches, de nous sentir locos et pourquoi pas un peu l'esprit des tams tams dans des sonorités chères à Nougaro. Locomo! Locomo!

Nous n'avons plus le choix; ou bien nous ne serons plus, au sens d'Aragon, que soleils révolus.

Didier Hude

- **30 août**: COPIL chantier métiers CNAM
- **11 septembre**: rencontre des stagiaires CEPJ-PS-CTPS-IJSL à Poitiers
- **12 septembre**: commission mouvement des PS (services en tension)
- **13 septembre**: secrétariat national EPA
- **13 septembre**: préparation CAP CTPS
- **16 septembre**: préparation CAP des CEPJ
- **17 septembre**: CAP des CTPS
- **17-18 septembre**: CDFN FSU
- **19 septembre**: CAP des CEPJ
- **20 septembre**: réunion préparation CAP des PS
- **20 septembre-11 octobre**: période des votes au congrès FSU
- **26 septembre**: CAP des professeurs de sport
- **11 octobre**: réunion préparation CAP des PS
- **14-15 octobre**: stage syndical EPA
- **15 octobre**: CTM JS
- **17 octobre**: CAP des professeurs de sport
- **31 octobre**: dépôt des candidatures aux élections professionnelles
- **12 novembre**: CTM JS
- **4-29 novembre**: période des congrès départementaux FSU
- **9-13 décembre**: congrès FSU Clermont-Ferrand
- **12 décembre**: élections professionnelles

Dans ce trimestre en régions:

- Réunions de rentrée des sections régionales et appel à cotisation.
- Rendez-vous avec les recteurs, à solliciter, sur la base du texte action adopté en congrès, dans des intersyndicales et/ou des audiences FSU.
- **Début janvier**: deuxième COPIL CNAM
- **13-15 janvier 2020**: Conseil syndical à Nantes
- **21-22 janvier**: CDFN FSU



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Compte-rendu du congrès EPA 2019

Débats statutaires

Débats de congrès

Les votes de congrès

Vingt huit délégués ont participé à ce congrès. Nous étions soutenus par l'équipe de militants de l'intendance et des cuisines, sans lesquels le congrès n'aurait pas eu les saveurs qui permettent de tenir les corps et les esprits dans ces périodes sociales tourmentées. Il a fait beau, la mer nous était réservée en cette période pré-estivale, mais l'intensité des débats ne nous a que peu permis d'y goûter.

	Mandats	Exprimés	Pour	Abstention
Rapport d'activité	157	124	124	
Rapport financier	157	124	123	1
Orientation	157	124	123	1

Modification statutaire

Le débat sur le rapport de trésorerie nous a conduit à adopter (à la majorité) la proposition du trésorier de ne tenir un congrès que tous les deux ans et de remplacer le congrès d'étude par un conseil syndical. Cette décision implique de modifier les statuts du syndicat et de tenir à cet effet un congrès extraordinaire. Ce congrès extraordinaire se réunira au cours du conseil syndical de janvier.

Débat de congrès sur l'organisation du SN

Un long débat a eu lieu sur la question de l'organisation du syndicat compte tenu des futurs départs. La traduction de l'orientation dans la gestion au quotidien du syndicat, dans ses relations aux administrations, aux autres syndicats et aux collègues nécessite des apprentissages et des ajustements individuels et collectifs. Il a été rappelé que chacun s'inscrivait dans une histoire collective à poursuivre.

L'organisation du SN est synthétisée sur la fiche de syndicalisation encartée dans ce numéro.



Le thème de congrès « quel syndicalisme à EPA » n'a pas pu formellement être organisé. L'absence d'Alexia Morvan, en charge de l'organisation des débats avec Marie-Christine Bastien, et la nécessité de nous doter de mandats, compte tenu de l'actualité de l'organisation territoriale de l'État, nous ont conduit à reporter ce travail. Il a cependant traversé tous nos débats et les textes adoptés en témoignent.

Élections professionnelles

EPA a décidé en congrès de ne présenter de candidats qu'en CETP JEP du corps des CTPS et en CAP des CEPJ.

Le refus du SNEP de placer des candidats EPA en position éligible sur les listes communes du Sport (PS/CTPS Sport) est inacceptable et profondément injuste au regard du travail réalisé dans la dernière mandature.

Devant cette attitude hégémonique, EPA a donc décidé de se retirer de tout scrutin commun avec le SNEP. Cette décision ne vaut que pour la courte mandature 2020-2022.

Nous avons besoin de 8 candidatures en liste CTPS, de 2 en classe exceptionnelle CEPJ, de 2 en hors classe CEPJ et de 4 en classe normale CEPJ.

Nous ne sommes soumis à aucune obligation de composition Femmes/Hommes pour la CETP des CTPS JEP. Mais nous avons une obligation de 3 hommes et 5 femmes en global pour la liste CEPJ.

Le congrès a identifié une liste de candidats possibles. Un groupe « élections » est chargé d'organiser le recueil des candidatures, d'organiser un stage de formation à l'attention des candidats. Tous ces candidats potentiels vont recevoir une note détaillée et une fiche individuelle de candidature.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 31 octobre. Les élections ont lieu le 12 décembre.

Notre vision est résolument éducative et notre volonté est de faire revivre un pôle Jeunesse et Sports au sein d'une action éducative interministérielle. Nos mandats ont à servir cette cohérence et la revendication d'une franchise éducative au service de l'émancipation individuelle et collective.

Marie-Christine Bastien

Textes adoptés au congrès EPA 2019

Pour l'ambition éducative Jeunesse et Sports et faire cesser les jeux de dupes

EPA, depuis plus de 10 ans, œuvre à l'unité syndicale la plus large possible, sans sectarisme ni angélisme. Quitter les ministères dits sociaux hérités de la RGPP/MAP/RéATE était une nécessité pour conserver du sens aux métiers et aux missions. C'est encore une nécessité pour cesser de subir des programmes de circonstances qui bradent les quotidiens sous la houlette des préfets et une conception administrative aux ordres qui vident les statuts techniques et pédagogiques des corps spécifiques qui ont fondé le ministère Jeunesse et Sports.

Ce combat d'EPA n'est en rien corporatiste : c'est une exigence pour faire sens, sans démagogie ni facilité, car notre métier n'est pas d'être fonctionnaire fonctionnant. Nous portons des ambitions éducatives. C'est clairement au sein du MEN qu'elles peuvent se déployer. Mais ce gouvernement détourne cette ambition pour diminuer encore plus la surface du service public. Et nous en faisons les frais.

Aujourd'hui, après la circulaire du 12 juin 2019, un constat s'impose : le dogmatisme ultra libéral veut faire disparaître les restes Jeunesse et Sport ! Ce n'est pas la victoire du pôle éducatif INTERMINISTÉRIEL mais la vente à la découpe au gré des volontés du ministère de l'intérieur et des préfets, variables d'une région à l'autre. C'est la stratégie du Cheval de Troie qui dissémine des particules de professeurs de sport et de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse dans les services territoriaux du ministère de l'éducation nationale pour les placer sous l'autorité réelle des préfets. Cette matoiserie relève de la haute dilution. Elle permet à l'ordre préfectoral de prendre pied dans les rectorats, d'entamer encore plus le démantèlement voulu de la sphère publique de l'éducation.

Depuis 2007 la pratique des gouvernements qui se succèdent est invariable : utiliser les dysfonctionnements du système pour « réformer » en démantelant, se servir des mots et des formules pour en renverser les significations. Cette duperie participe de la dégradation sociale et politique.

La réforme actuelle est une tromperie éhontée. Elle ne répond en rien – ou si peu et si mal – à notre revendication collective syndicale.

- Au lieu de regrouper en DR les affectations des collègues en maintenant des unités départementales, on fait disparaître l'échelon régional Jeunesse et Sports et on fusionne la cohésion sociale avec les restes territoriaux des ministères sociaux.
- Au lieu de créer des services Jeunesse et Sports regroupés et identifiés au sein des rectorats et DSDEN (solution possible de « repli ») d'une part on ampute les formations/certifications en les phagocytant au sein du MENJ, et d'autre part on vaporise des particules d'agents sur des missions allégées sous la houlette d'un délégué académique régional, vague doublure administrative en marge des préfets dans le rectorat-région académique.
- Au lieu de restaurer la place des personnels JEP et de formateurs dans les CREPS au service des ressources associatives et de l'éducation complémentaire à l'École, on recentre les établissements sur la haute performance et le haut niveau. La formation est livrée au marché.
- Au lieu de porter une ambition éducative dans une société en pleines perturbations consécutives à des mutations sociales, économiques et climatiques inquiétantes, on racornit les personnels techniques et pédagogiques sur un dispositif qui dénature gravement leur métier : le Service National Universel habillé d'une tromperie supplémentaire via une prétention éducative de pure façade.

Beaucoup pourrait encore être développé sur le devenir des conseillers techniques sportifs (CTS), sur l'allègement des formations et la privatisation rampante de leurs certifications, sur les volontés des employeurs associatifs de développer une « agilité » de l'emploi favorisant les salaires tirés vers le bas. Beaucoup serait à dire sur l'origine de la nouvelle gouvernance du sport qui dévoie une réforme pourtant nécessaire (EPA n'est pas pour le statu quo) sans avoir pris le temps d'une concertation digne de ce nom, ignorant même la complexité des politiques publiques territoriales à fédérer pour ne pas contrarier la fonction sociale et éducative du sport en France.

Ce gouvernement, soutenu par son dogmatisme et les lobbies, a décidé de porter le coup de grâce à notre entité ministérielle et nos métiers. Il ne répond pas à notre revendication syndicale : il s'en sert pour nous rayer de la carte.

Dans un tel contexte, tout isolement des enjeux, tout conservatisme syndical et corporatiste ne peut être que contreproductif.

Textes adoptés au congrès EPA 2019

Pour l'ambition éducative Jeunesse et Sports et faire cesser les jeux de dupes

Dialoguer, concerter, pour sortir des postures et de l'impasse

Le gouvernement pratique par circulaires tombées de l'imprimante, par groupes de travail plus ou moins obscurs et arbitrages entre Matignon et l'Élysée. Il n'échange pas, ne concerte pas ou de manière superficielle. Il ne négocie pas, ne recherche pas d'issue délibérée.

Sans être dans l'accompagnement, EPA n'est pas dans la posture, ni dans les tractations de couloirs. Nous nous inscrivons dans la volonté de produire et contribuer entre autres à :

- Constituer des pôles Jeunesse et Sports dédiés au sein des services territoriaux de l'Éducation nationale (rectorats et DSDEN) et affecter l'ensemble des personnels Jeunesse et Sports des actuelles DR/DD (y compris les CTS) au niveau du rectorat ;
- Créer des instances de dialogue social spécifiques ;
- Transférer la GRH des personnels relevant du champ Jeunesse et Sports à la GRH de l'actuel MENJ ;
- Reconnaître pleinement la mission éducative complémentaire à l'École sous tous ses aspects sans détourner les professeurs de sport et CEPJ vers des missions prétendument pédagogiques que le Service National Universel veut revendiquer ;
- Trouver une issue acceptable pour les CTS leur permettant, à l'issue d'un moratoire d'ici à 2025, de conserver un statut d'agent public de l'État avec des conditions de mise à disposition adaptées au cadencement des olympiades ;
- Travailler les multiples conséquences d'une nouvelle gouvernance du sport d'inspiration ultralibérale qui, en l'état, ne peut que déstabiliser le modèle sportif français avec une conception descendante, en silos, ignorante des territoires ;
- Transférer dans un BOP unique et spécifique les moyens du Sport et de la Jeunesse.

Dans le contexte, EPA veut peser dans l'intersyndicale Jeunesse et Sports pour éviter toute forme de paralysie. Elle doit pouvoir produire des propositions partagées avec volonté de peser collectivement sur notre avenir. Ces propositions doivent être portées prioritairement auprès du ministre de l'EN. Il est notre seul ministre et interlocuteur dans la mise en œuvre des transferts décrits par la circulaire.

Cette intersyndicale doit appeler dans tous les services à constituer des intersyndicales Jeunesse et Sports les plus larges pour interpeler prioritairement les recteurs en région.

Voté à l'unanimité au Congrès EPA 2019.

SNU: « Gabriel Attal, nous voilà »

Le Service National Universel (SNU) voulu par M. Macron et mis en œuvre par M. Attal, est entré le 17 juin dernier en phase d'expérimentation dans 13 départements, prélude à sa généralisation à l'horizon 2026, voire avant. EPA a exprimé son opposition à ce dispositif qu'il juge inopportun et dangereux pour la jeunesse et la société tout entière (Traverses Unitaires n° 103, janvier 2019). Cet ersatz de service militaire, fondé sur une vision fautive et fantasmée de la conscription comme creuset de la cohésion nationale, n'est ni éducatif, ni un engagement. Il s'agit bien d'embrigadement et d'idéologie, non d'émancipation.

À l'heure de sa mise en place, EPA mandate le secrétariat national et les sections régionales pour entreprendre les actions suivantes :

- Recueillir toutes les informations utiles sur le SNU, son organisation et son déroulement: contenus « éducatifs » dispensés, nature des contrats des encadrants, qualifications des encadrants, structures employeuses et organisatrices, modalités de déclaration, incidents éventuels.
- Se rapprocher des organisations, notamment d'éducation populaire, s'étant prononcées contre le SNU (à ce jour: MRJC, EEDF, SGDF, EEUDF, JOC) afin de définir des actions collectives à mener.
- Travailler et diffuser un argumentaire en direction des adhérents et salariés des organisations d'éducation populaire et autres, collaborant au SNU.
- Envisager des recours légaux possibles contre le SNU, en particulier concernant l'utilisation du contrat d'engagement éducatif ou l'éventuelle inconstitutionnalité du dispositif.
- Mobiliser le corps de l'inspection, seul capable de veiller, dans le cadre de leurs missions de police administrative, au respect des exigences réglementaires relatives à la santé et à la sécurité des jeunes, aux déclarations, aux conditions d'accueil, d'encadrement, de travail et aux qualifications des intervenants.

Adopté à l'unanimité au congrès EPA juin 2019.

Compte-rendu du congrès EPA 2019

Débat de congrès sur l'avenir des services JEP

JEP: construire des services relevant de la mission éducative tout au long de la vie

Le gouvernement a publié la circulaire du 12 juin 2019 quelques jours avant notre congrès. Derrière un affichage qui voudrait faire croire à la constitution d'un pôle éducatif, l'essentiel du métier semble être réduit à la mise en œuvre du Service National Universel.

La perspective de nouveaux lieux d'exercice dans les services de l'Éducation Nationale est l'occasion d'envisager d'autres modes d'engagement professionnels, éloignés des dispositifs qui ont peu à peu rogné nos métiers. C'est l'opportunité de se réapproprier des pratiques professionnelles en phase avec le métier (CEPJ, CTPS JEP) dans le respect des missions statutaires des acteurs de ces futures entités (PTP sport et JEP, inspecteurs, personnels en charge des missions administratives). Pour les PTP il y a nécessité de s'appuyer sur les textes et à fonder leurs futurs engagements sur leurs domaines d'intervention: l'expertise, le conseil, la recherche et la formation.

EPA-FSU voit dans ces nouveaux lieux d'exercice que sont les services du MEN la possibilité d'un rebondissement, l'occasion de réunir l'ensemble des corps éducatifs issus notamment des personnels Jeunesse et Sports : PTP, chargés des missions administratives ou inspecteurs. Nous continuons à revendiquer un positionnement de ces services dans les rectorats.

S'appuyer sur les six nouvelles spécialités

La publication des textes du concours et de l'arrêté de spécialités pour les CEPJ doit se prolonger par un travail sur la mise en place du concours, la formation initiale statutaire, et les actes de gestion des corps. Ils doivent être la base du travail des CEPJ.

Une discussion doit s'ouvrir au ministère de l'Éducation Nationale et de la DJEPVA afin de définir les conditions de constitution *d'équipes régionales qui garantissent la présence de l'ensemble des spécialités de concours*:

- Anthropologie sociale et culturelle, expertise des territoires,
- Sciences et techniques de la communication et pratiques numériques,
- Éducation à l'environnement, au développement durable, à la culture scientifique et technique,
- Pratiques culturelles et artistique, parcours d'éducation et d'expression artistique,
- Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives,
- Sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives.

À partir des spécialités, les futurs services de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative et du sport pourront analyser les contextes éducatifs, proposer des actions concertées et structurantes qui s'appuieront sur l'ingénierie territoriale et/ou formative au sein desquelles les conseillers accorderont une large part au face à face pédagogique.

Pour une carte des postes

Pour EPA toutes les spécialités doivent être présentes sur une région.

Tous les PTP exerçant une spécialité doivent pouvoir intervenir sur la totalité des services de la région et des établissements, à partir d'un ordre de mission régional.

Le réseau des PTP JEP doit être constitué a minima d'un référent national par spécialité. Chaque région devra disposer également a minima d'un référent régional par spécialité.

Les référents nationaux et régionaux seront notamment chargés des modules spécifiques de la formation professionnelle statutaire, de la formation continue et de la préparation au concours. Dans cet exercice, la DJEPVA assumera ses missions de coordination et d'impulsion politique.

Pour EPA, le Ministère doit construire son réseau à partir d'un mandat clair de maillage territorial des spécialités en plus des référents nationaux et régionaux, soit entre 4 et 6 CEPJ par territoire départemental/établissement. Le mouvement des personnels JEP, qui sombre années après années dans la nébuleuse incertaine du poste vacant susceptible d'être fermé, transformé ou supprimé par des directions qui organisent leurs ETP persuadés que les missions éducatives ne concernent plus les DRJSCS et autres DDI, ce nouveau mouvement sera cartographié, offrira un nombre suffisant d'emplois et sera organisé à partir des spécialités.

Il reste désormais à affirmer l'expertise de nos corps pour la mettre au service d'une politique éducative ambitieuse. Ce chantier est crucial. Il y a nécessité d'une réappropriation de nos métiers dans leur dimension éducative et émancipatrice, et de bâtir une politique publique de l'éducation tout au long de la vie.

Travailler en équipes, en réseaux

Dans cette perspective joyeuse, il y aura aussi à réapprendre à travailler en réseau (ce mot galvaudé mériterait d'ailleurs d'être nettoyé pour en préciser les intentions coopératives). Cela passe par une mobilisation du plus grand nombre qui doit nous permettre de sortir des logiques de pseudo-coordination hiérarchique qui ont pu s'installer entre les DR et les DD. Ce système se nourrissait d'une structuration très hiérarchique sur la forme mais vidait de toute substance le sens de l'action publique. Il a surtout favorisé les logiques d'évitement et d'éclatement.

Dans ces futures équipes, le positionnement du corps de l'inspection JS doit réaffirmer la dimension éducative de ses missions statutaires liées à l'inspection et au contrôle sans se réduire aux seules problématiques de direction de service.

Nous voulons travailler à une meilleure articulation PTP / Travail administratif afin que les collègues en charge des missions administratives soient clairement légitimées sans que les NTIC ne viennent dégrader leur travail. Nous considérons qu'ils-elles doivent pouvoir réinvestir une part du travail que les PTP effectuent devant des écrans.

Sylvain Ascouet

Brèves

Contre les privatisations gagnons le référendum «Aéroports de Paris»

La bataille contre la privatisation d'Aéroports de Paris (ADP) concerne la société toute entière. C'est une bataille pour la démocratie, car il va revenir à toutes et tous de pouvoir décider si un référendum est organisé. Mais c'est aussi une bataille contre les privatisations et pour la préservation et le développement des biens communs et pour les services publics. C'est aussi un combat pour la sauvegarde de l'environnement et pour la transition écologique, car rien ne serait pire que laisser les clefs du transport aérien aux intérêts privés.

Après des luttes syndicales importantes, plus de 200 parlementaires ont été à l'initiative du processus de référendum d'initiative partagée.

La procédure institutionnelle exige qu'il y ait 4,7 millions de signatures de citoyen-ne-s.

Notre combat syndical pour le développement des services publics rejoint cette bataille contre la privatisation d'Aéroport de Paris. **Signons et faisons signer!**

Pour signer la demande de référendum sur la privatisation d'Aéroports de Paris:

<https://www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1>

On S'PORT' pas bien!

Une agence du sport confirmée par voie législative

Les recours déposés au conseil d'État par l'inspection générale et les syndicats ont été déboutés. Et la ministre a profité de l'examen d'une loi sur l'organisation des Jeux Olympiques pour consolider l'agence par la Loi. La loi a été publiée le 2 août. Elle dispose des ressources de l'ex-CNDS. L'essentiel des attributions du ministère des sports lui reviennent. Une convention d'objectifs est conclue entre le ministère et l'agence pour une durée de trois ou cinq ans. Le préfet est le représentant de l'agence en région. Des conférences régionales du sport sont chargées d'établir un projet sportif territorial.

Notre analyse est inchangée, cette agence construite sur des bases idéologiques libérales a pour but d'en finir avec le service public du sport.

Une direction des sports à la recherche d'un organigramme

Depuis janvier 2019 au moins, la direction des sports se cherchait une organisation et des missions. À cette fin, des réunions avec les syndicats ont été organisées. En effet, la création de l'Agence du sport, posait la question du devenir des missions de la DS.

La circulaire du 5 juin 2019 est venue confirmer la nécessité pour la direction des sports de se réformer. Elle a dû se soumettre à la remise d'un plan de transformation et d'un organigramme pour le 15 juin. La direction des sports a donc invité les organisations syndicales à une réunion de présentation de ce nouvel organigramme le 11 juillet.

Une intersyndicale en difficultés

L'annonce de cette réunion du 11 juillet nous a été confirmée en CTM le 27 juin. Le représentant du ministre de l'Éducation Nationale a alors manifesté son intérêt et a indiqué qu'il y serait présent.

EPA a plaidé auprès des autres organisations syndicales pour une présence de toutes les composantes syndicales et pas seulement de celles du champ du sport pour manifester notre revendication d'un ministère «Jeunesse et Sports».

Le SNEP de son côté a lancé une invitation pour présenter ses propositions d'organisation de la direction des sports afin de vérifier si celle-ci pouvait recueillir une adhésion la plus large possible.

Cette réunion de présentation a eu lieu le 3 juillet. Seule la CGT a donné son accord sur la proposition du SNEP. Les autres organisations ont demandé un délai de réflexion. Elles ont ensuite toutes décliné la proposition du SNEP.

EPA a expliqué en quoi la proposition du SNEP contrevenait à ses mandats.

Lors de la réunion du 11 juillet, nous avons constaté que le représentant du ministre de l'EN n'était pas présent.

On S'PORT' pas bien!

Ce qui mettait le doute sur la volonté des ministres de construire un pôle éducatif Jeunesse et Sports. Le SNEP a présenté son projet, la DS a présenté le sien et nous avons donné à voir l'absence de projet intersyndical pour mettre en œuvre le pôle éducatif.

Pour EPA, le pilotage en mode projet que préconisent le SNEP et la CGT évite la question de la mise en œuvre concrète du transfert à l'Éducation de Jeunesse et Sport, la question de l'existence de l'Agence et surtout la proposition cède aux mirages du management par projet. Nombreux sont les salariés qui en ont mesuré les effets sur leur santé.

Enfin, maintenir dans les communications syndicales la demande d'un ministère de plein exercice ouvre la voie à la possible séparation des deux. (Pour mémoire, le rapport des parlementaires Gatel et Cormier-Bouligeon de février 2019 propose un ministère placé auprès du premier ministre !)

Les propositions d'EPA

Pour EPA, il faut des liens formels entre les deux directions Sports et DJEPVA. À ce jour il n'y a aucune liaison, aucun groupe de travail sur le pôle éducatif entre la DS et la DJEPVA.

Nous demandons qu'un groupe de travail soit constitué pour faire le pôle. Il faut introduire un parallélisme des formes entre les deux directions.

Nous demandons que soit constituée une direction des formations qui soit au service de la DS et de la DJEPVA. De même, l'INJEP doit être clairement mis au service des deux directions sur les politique éducatives du champ jeunesse et sports

Les questions réglementaires devraient pouvoir relever d'un pilotage commun entre la DS et la DJEPVA. Il devrait pouvoir en aller de même pour les questions d'emploi, d'engagement, d'ESS, de vie associative, ... (bénévolat, soutien à la vie associative, service civique, ...). Les CREPS sont en charge du haut niveau, de la formation en JEP et Sport: les deux directions sont donc concernées.

Un service de la DGRH du MENJ dédié à JS doit pouvoir être identifié et ses liens avec la DJEPVA et la DS doivent être précisés.

L'organigramme de la DS comporte un « lab », une cellule d'appui à la transformation. Toutes les administrations centrales s'en sont dotées. Ces « innovations » ne servent pas nos intérêts mais le dégraissage.

Il faut aboutir à un réseau clair des services en région. Il revient aux administrations centrales de le construire.

Ne pas parler de la nature de l'autorité des recteurs et des préfets sur les équipes c'est jouer la politique de l'autruche.

L'organisation de la Direction des Sports doit s'appuyer sur la réaffirmation des expertises métiers, des missions techniques et pédagogiques des professeurs de sports, qu'ils soient CAS, formateurs ou CTS. Affronter la question des dispositifs et des programmes qui exigent du reporting plutôt que de l'analyse des enjeux d'un territoire ou des pratiques physiques et sportives. Aborder la question des contrôles sur le fond à partir de notre spécificité qui est l'articulation formation/prévention/veille sur les pratiques. Cette question concerne autant le sport que l'éducation populaire. Repenser l'articulation du métier de professeur de sport avec les personnels administratifs et techniques, les inspecteurs.

Des CTS toujours en sursis

Les mobilisations des CTS (collectif des mille) et des organisations syndicales ont porté leurs fruits sur le détachement d'office.

Le dernier alinéa de l'article 76 de la Loi de transformation de la FP est donc rédigé ainsi « *En dehors des cas où ils sont mis à disposition, les fonctionnaires, lorsqu'ils exercent leurs missions auprès d'une personne morale de droit privé, peuvent être détachés d'office dans les conditions prévues au présent article auprès de cette personne morale de droit privé. Le présent VII ne s'applique pas aux fonctionnaires mentionnés à l'article L. 131-12 du code du sport* » c'est à dire les CTS. C'est une première étape pour la reconquête des personnels du ministère des sports. Car les menaces demeurent sur 1 600 postes. Même si le mouvement est finalement paru pour les 3 fonctions de PS et CTPS sport, beaucoup moins de postes y figurent et tous apparaissent en susceptibles d'être vacants...

Deux tiers de confiance sont chargés par la ministre de rendre un rapport sur leur avenir.

La crainte si souvent exprimée de ne pas savoir ce qu'ils (les CTS, notamment) font ou qu'ils (les CTS, en particulier) ne savent pas qui est leur « patron » pourrait se résoudre si l'État occupait toute sa place. L'autorité sur le fonctionnaire tient (tenait?) à une connaissance partagée des enjeux et des pratiques sportives. De ce fait, un chef de service, par exemple vétérinaire ou inspecteur des affaires sociales, a des difficultés à faire autorité. Il ne lui reste plus qu'à exiger l'obéissance. Reconstruire des services jeunesse et sports est pour les CTS une urgence vitale.

Marie-Christine Bastien

Éducation populaire : l'avis décevant du CESE

Le positionnement d'EPA-FSU sur l'avis du CESE « L'éducation populaire, une exigence du XXI^{ème} siècle »

En tant qu'organisation syndicale auditionnée lors des phases d'entretiens préparatoires à l'avis du CESE, nous ne pouvons qu'être déçus du résultat. L'avis, présenté le 28 mai dernier au CESE en assemblée plénière, nous prive d'un possible élan alors que les conditions de travail des personnels associatifs et des fonctionnaires de ce champ dont les destins sont liés, se dégradent. C'est une occasion stratégique manquée de contrebalancer Action Publique 2022 et de nous doter de points d'appui politiques pour actualiser et projeter nos exigences éducatives.

Cette auto-saisine était en effet une tentative nationale (et une première sur ce sujet pour le CESE), de porter une analyse et des propositions pour l'éducation populaire au XXI^{ème} siècle. Il n'y en avait pas eu depuis le dernier cycle de discussion publique nationale porté par la Ministre de la Jeunesse et des Sports de l'époque, Marie-George Buffet. Mais quel écart entre les perspectives de ce dernier cycle et celui-ci. Cet avis est bien peu consistant au regard tant des travaux sur les enjeux de l'éducation populaire - notion si peu légitimée par les politiques publiques - que de l'exigence toujours d'actualité d'espaces émancipateurs de formation et d'exercice démocratique tout au long de la vie au travers d'une multitude de pratiques, des mouvements labellisés d'éducation populaire (structurés principalement entre 1936 et 1970) ou d'autres organisations et collectifs non agréés au travers desquels se développent une culture populaire et un esprit critique.

L'avis ne dit rien ou si peu qui puisse nourrir un débat et un projet de loi de politique publique avec un intérêt public manifeste et réactualisé pour l'éducation populaire et des moyens dédiés dont les acteurs auraient pourtant bien besoin. Rien non plus sur le statut des travailleurs. ses associatifs dont il faudrait améliorer la protection, la reconnaissance professionnelle, le statut, les salaires et les droits, ni sur les associations maintenues dans le statut d'opératrices (sous-traitantes) non associées à la construction et à l'évaluation des politiques publiques. Si on sait l'exercice difficile, trois problèmes principaux convergent à faire de cet avis un document sans portée politique ou redondant par rapport à l'existant :

- la plupart des propositions auraient pu être rédigées sans le rapport (pour exemple: augmentation du fonds de formation des bénévoles ou du nombre de postes FONJEP) quand elles n'existent pas déjà (encourager la parité et l'accès des jeunes aux instances statutaires fait partie de l'agrément Jeunesse et Éducation Populaire)
- d'autres préconisations sont beaucoup trop imprécises (au moins un équipement pluridisciplinaire sur les territoires, ou le renforcement de l'accès aux services civiques dans les organisations d'éducation populaire) voire « molles » (inciter à limiter à trois les mandats consécutifs des dirigeants dans les organisations d'éducation populaire)
- mais surtout, ces mesures ne sont reliées à aucune proposition de définition de l'intérêt public d'éducation populaire et donc de politique publique d'éducation populaire articulée aux enjeux et contexte actuels. Même si quelques propositions de moyens pourraient en effet être mises au service d'un tel projet politique, comme le renforcement des moyens de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP) et du Fonds de la coopération pour la Jeunesse et l'Éducation Populaire (FONJEP) ou la relance des Projets Educatifs Territoriaux (PEDT), mais sans orientation et arguments consistants, réactualisés, sur l'intérêt public de l'éducation populaire, on ne voit pas bien dans le contexte actuel de réduction des dépenses publiques comment cela ferait pencher vers ces hypothèses de simple relance...

Reste donc à écrire nous mêmes en intersyndicale, cette adresse, ce manifeste pour l'éducation populaire qui porterait dans la durée une ambition éducative en lien avec sa fonction critique et démocratique, c'est à dire ce projet de loi cadre interministérielle de l'éducation populaire, ce qui dans la période de réorganisation territoriale s'avère tout autant nécessaire qu'ardu. Le chantier lancé avec le CNAM sur les conditions d'exercice des métiers des personnels Jeunesse et Sports devrait nous offrir un espace de travail et de recherche précieux, ancré dans les situations réelles d'activité pour revisiter et projeter nos pratiques professionnelles d'éducation populaire avec ambition et persévérance ainsi que pouvoir peser sur la définition du futur pôle éducatif dans le cadre de la réorganisation territoriale de l'État.

Alexia Morvan

Vingt préconisations de l'avis articulés autour de cinq grands axes

Axe I - Investir dans les politiques publiques d'éducation populaire pour contribuer à réconcilier la société

1. Au moins un équipement pluridisciplinaire sur tout les territoires, lieu de rencontres, débat, financé
2. Un délégué interministériel à l'éducation populaire
3. Un renforcement des moyens de l'INJEP pour exercer ses missions dont des assises EP triennales
4. Un fonds de soutien à l'innovation et à l'expérimentation de l'éducation populaire cofinancé
5. Un soutien accru à la recherche sur l'éducation populaire dans la future loi de programmation de la recherche

Axe II - Développer pour conforter la citoyenneté

6. Un plan de relance des PEDT outil de co-éducation sur les territoires
7. Un renforcement du parcours citoyen au collège et lycée en lien avec EP et EN
8. Une relance des colonies de vacances et classes de découverte
9. La pérennisation du dispositif des Fabriques d'initiatives citoyennes sous réserve de l'évaluation
10. Une mesure d'accompagnement des salarié-e-s des entreprises sans Comité Social et Economique via les conventions collectives pour qu'ils puissent bénéficier des activités socio-éducatives, sportives ou culturelles

Axe III - Sécuriser le modèle économique

11. La recommandation du recours à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) comme mode de financement des organisations d'éducation populaire
12. L'augmentation du nombre de postes FONJEP pour les organisations d'éducation populaire cofinancée par l'ensemble des ministères concernés par celle-ci
13. Le maintien du cadre fiscal spécifique aux organisations d'éducation populaire et la sécurisation du cadre actuel d'intervention des Comités sociaux et économiques

Axe IV - Former et reconnaître les compétences

14. Un état des lieux prospectif et concerté des besoins de formation et de qualification, et de l'offre actuelle de formation aux métiers de l'éducation populaire
15. L'ouverture du Compte engagement citoyen à tous les bénévoles (à partir de 200 h par an) et son abondement par le compte personnel de formation
16. L'abondement significatif du fonds de formation des bénévoles (FDVA)

Axe V - Engagement et gouvernance

17. Le développement du Passeport Bénévole dès le lycée et le renforcement des moyens d'accès aux services civiques dans les organisations d'éducation populaire
18. La popularisation du bénéfice du congé pour siéger dans l'organe d'administration ou de direction d'une association
19. L'extension au-delà de 6 ans du crédit d'impôt pour la garde d'enfants afin de promouvoir la parité dans les instances statutaires des organisations de l'EP
20. L'incitation à la limitation des mandats associatifs dirigeants (3 consécutifs), l'encouragement de l'accès des jeunes et de la parité dans les instances statutaires

Mutualisation des secrétariats généraux dans les DDI

Cela était annoncé depuis la « circulaire » de juillet 2018. Les éléments se précisent avec la circulaire 6104/SG du 2 août 2019. Le projet de Loi de finances 2020 va donc acter de la création d'un nouveau BOP unique (354) pour « rendre un service au moins équivalent à la situation actuelle ». Pas d'enfumage, à coup d'« autrement » et de « mieux » ou de « proximité ». La nouveauté du langage « pommade » est de permettre aux DD de se recentrer sur leurs métiers. Mais comme la réforme précédente a juxtaposé des métiers dans le but de les faire disparaître par mutualisation ou externalisation, ... se confirme le scénario du bureau de préfecture que nous entrevoyions en 2010.

Deux points sont très inquiétants pour nous :

- le possible report de la mise en œuvre des transferts dans les services EN en 2021 vient percuter la mise en œuvre de la mutualisation dans les départements qui s'effectue dès maintenant. Autrement dit, on peut aisément imaginer que ces nouveaux services mutualisés vont se servir largement, au nom du premier arrivé, sur ce qui devrait accompagner le transfert des services JS à l'EN. En outre, si des préfigurateurs de ces secrétariat généraux seront désignés pour le 15 septembre, il n'y en a pas encore pour les nouveaux services. Ils ne devraient avoir comme interlocuteurs que des directeurs en sursis ;
- l'expérimentation de la mutualisation avec les services des Finances et de l'Éducation Nationale en Corrèze et en Charentes dit les intentions de ne pas maintenir trop longtemps hors champ des réformes ces deux ministères. Autrement dit, même si Jeunesse et Sports se bat et gagne pour partir avec sa propre intendance, à moyen terme, l'objectif de la mutualisation et des économies de postes et de moyens vont le rattraper.

Il faut savoir également que des mutualisations sont en cours dans les services des rectorats. Même s'ils ne fusionnent pas officiellement pour s'ajuster aux nouvelles grandes régions, l'un des recteurs est coordinateur régional et des services inter-académiques multi-sites vont être créés.

Syndicat multicatégoriel, notre revendication de refondation éducative concerne toute la chaîne éducative : technique, administrative et pédagogique. Partout les mutualisations visent à supprimer des postes administratifs. Les combattre ensemble est une nécessité.

Plan mercredi:

les employeurs ont des idées... d'employeurs

La commission éducation populaire et le bureau du conseil d'orientation des politiques de Jeunesse (COJ) a rendu un avis le 9 juillet sur le plan mercredi du point de vue de la qualification des animateurs périscolaires.

Sur ce sujet, la liste des acteurs auditionnés ne comporte aucun syndicat de salariés. Les employeurs avaient donc la parole. En outre, la commission du COJ a auditionné la direction des sports sur la Loi « avenir professionnel » et la DJEPVA sur le projet de Bac pro animation.

Au delà des considérations sur les PEDT, la continuité éducative, la nécessaire reconnaissance des temps de coordination école-mercredi auxquelles nous pouvons souscrire, lorsqu'il s'agit de formations et de conditions de travail, les employeurs demandent davantage de moyens financiers, prennent quelques distances avec l'assouplissement des taux, et ne manquent pas d'indiquer qu'il revient à l'Éducation Nationale de fournir les qualifications, ce qui est la manière classique des libéraux pour défendre le service public: la socialisation des coûts.

Le rapport pointe bien les dégâts du travail à temps partiel, mais ne cite à aucun moment les salaires et surtout pas le contrat d'engagement éducatif.

Notre syndicat, s'il avait été auditionné, aurait rappelé que ce contrat contribue à dévaloriser et précariser l'animation et que ce sont les employeurs qui l'ont demandé et obtenu.

Un coup de « points » aux retraites

Une nouvelle réforme se profile alors que les dernières réformes des retraites de 2003 et 2010 ont entraîné beaucoup d'injustices et d'inégalités et que nombre de questions n'ont jamais été réglées.

Elle sera élaborée dans le droit fil du rapport remis au gouvernement par Jean-Paul Delevoye cet été dont il est déjà annoncé qu'elle se fera à enveloppe constante. Pas question pour le gouvernement de chercher à élargir l'assiette des cotisations ou de les augmenter. Le projet de réforme préconise un système individuel à points rendant aléatoire et inconnu le montant des pensions, et il remet en cause l'âge de départ avec la création d'un âge « d'équilibre » à 64 ans...

Bien loin d'améliorer notre système de retraite par répartition, l'objectif est à chaque fois de diminuer les droits, d'obliger à travailler toujours plus, de recourir à la capitalisation.

C'est une rude et nouvelle bataille qui s'annonce pour l'automne. Il n'y a pas de temps à perdre pour dénoncer ce projet et faire valoir nos contre propositions !

La FSU met à disposition un numéro spécial de *POUR* sur les retraites pour en débattre. Relire, revoir les contributions de Bernard Friot sont salutaires.

Congrès FSU du 9 au 13 décembre 2019

La FSU tient son 9^{ème} congrès à Clermont-Ferrand. Tous les adhérents d'EPA seront donc appelés à porter appréciation sur les différents rapports et à choisir une orientation.

La FSU va adresser à chaque adhérent les documents préparatoires, en supplément de la revue *POUR*. Ces documents sont déjà en ligne sur notre site web.

Le vote des rapports se fait par correspondance. EPA adressera les bulletins de vote d'ici la fin de ce mois.

La présence de militants EPA sur des listes de tendances, y compris la présence de Marie-Christine Bastien, n'engage en rien le syndicat EPA. EPA demeure un syndicat hors tendance, ce qui ne signifie pas sans engagement ni analyse, bien au contraire.

Les sections départementales FSU se réuniront en congrès du 4 au 29 novembre pour renouveler leurs instances et débattre des 4 thèmes de congrès. Là encore, chaque adhérent sera invité au congrès de son département.

Le mauvais coup de l'été:

la loi de transformation de la fonction publique

Les organisations syndicales de la Fonction publique CGT, CFDT, FO, UNSA, FSU, SOLIDAIRES, FA-FP, CFE-CGC, et CFTC et réaffirment leur opposition à la loi de transformation de la fonction publique votée cet été.

Cette loi contourne le statut de la fonction publique, garant de la neutralité du service rendu et de l'égalité des droits des agents mais aussi des usagers.

Elle va également réduire les capacités des organisations syndicales à défendre collectivement les droits des agentes et des agents publics en termes de carrière et de santé et sécurité au travail par l'affaiblissement des commissions administratives paritaires (CAP) et la suppression des comités d'hygiène, santé et conditions de travail (CHSCT).

Cette loi va encourager et accentuer la précarité avec des contrats à durée déterminée non renouvelables, ne permettant ni l'accès au CDI, ni à la titularisation.

Enfin, les différents outils dits « de ressources humaines » contenus dans cette loi comme la rupture conventionnelle ou le détachement d'office pourraient être utilisés pour pousser les fonctionnaires à quitter la fonction publique ou pour les obliger à suivre leurs missions concédées au secteur privé.

